

[Français]

## LA SANCTION ROYALE

**Mme le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général,  
Ottawa

le 15 février 1983

Madame le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable W. Z. Estey, juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui le 15 février 1983, à 16 h 05, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,  
Madame le président,  
l'assurance de ma haute considération.  
Le Chef de Cabinet du  
Gouverneur général,  
Edmond Butler.

\* \* \*

## PÉTITIONS

M. BLOOMFIELD—LA DIFFUSION DES FILMS DE LA COMPAGNIE  
PLAYBOY À LA TÉLÉVISION PAYANTE

**Mme le Président:** J'ai également l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau le 393<sup>e</sup> rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de London-Middlesex (M. Bloomfield) le lundi 14 février 1983, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

\* \* \*

[Traduction]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROSBY—L'APPLICATION DES DISPOSITIONS PERMANENTES  
ET TEMPORAIRES DU RÈGLEMENT

**Mme le Président:** Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) m'a donné avis d'une question de privilège.

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, comme ma lettre vous l'a appris, la question de privilège a trait à l'avis de convocation aux séances des comités permanents. Depuis que j'ai soulevé la question à la Chambre ce matin, j'ai su par notre leader parlementaire, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), qu'on est en train de prendre des dispositions qui pourraient régler le problème. Si vous le permettez, je voudrais

## Questions au Feuilleton

reporter la question de privilège à une date ultérieure mais, si vous l'exigez, je vais la retirer tout simplement.

**Mme le Président:** Je ne l'exigerais pas. C'est au député de juger s'il doit soulever la question de privilège maintenant qu'une entente est intervenue entre les divers partis. En fait, je crois que c'est la meilleure solution au problème, si j'en juge d'après l'avis que le député a eu l'obligeance de me remettre.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1325, 3363, 4285, 4341, 4637, 4653 et 4674.

[Texte]

## LE FESTIVAL DE CANNES

Question n° 1325—M. Friesen:

1. a) En 1980, quelles personnes se sont rendues au Festival de Cannes aux frais des contribuables, b) pourquoi y ont-elles été envoyées, c) quel était le montant de leur indemnité de dépenses personnelles?

2. Combien la participation canadienne au Festival de Cannes a-t-elle coûté à l'État et comment cet argent a-t-il été dépensé?

3. M. Michael McCabe a-t-il assisté au Festival et, dans l'affirmative, a) quels étaient (i) le montant de son indemnité journalière de dépenses (ii) le montant de son indemnité de cadre, b) combien a-t-il dépensé en tout?

4. a) Qui est le comptable de M. McCabe, b) a-t-il participé au Festival aux frais de l'État et, dans l'affirmative, (i) pourquoi (ii) combien cela a-t-il coûté?

5. a) Quand M. McCabe a-t-il été engagé par la SDICC à titre de directeur exécutif, b) à combien de semaines de congé payé avait-il droit annuellement, c) depuis sa nomination à ce poste, pendant combien de semaines s'est-il absenté, autrement que pour des raisons officielles?

6. Quelles cartes de crédit a-t-on données à M. McCabe au nom de la SDICC et quelles étaient les limites du crédit?

7. A-t-on demandé à M. McCabe de démissionner de son poste et, dans l'affirmative, qui le lui a demandé?

8. Quel est le montant convenu de l'indemnité de cessation d'emploi versée à M. McCabe?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère du Secrétariat d'État, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et l'Office national du film m'informent comme suit:

En ce qui concerne le ministère du secrétariat d'État: